



Lycée : absence de continuité pédagogique, manque de moyens, effets pervers de la réforme des lycées sur les enseignements optionnels, un désastre pour l'enseignement de l'occitan.

Préambule

La situation dans le second degré est très mauvaise, suite aux réformes successives qui ont fragilisé les enseignements optionnels et aussi faute de dotations horaires spécifiques suffisantes qui auraient pu mettre l'occitan à l'abri de la concurrence avec les autres enseignements optionnels.

Dans ce document, nous mettons l'accent sur les lycées : en effet, c'est là que se constitue le vivier qui alimente les universités et les INSPEs. Pas de développement possible de l'enseignement de l'occitan dans ses diverses modalités s'il n'y a pas d'enseignants formés.

Vous trouverez en deuxième partie du document un bilan pour l'ensemble de l'enseignement optionnel dans le second degré, dont la situation en collège est extrêmement inquiétante et sur laquelle nous aimerions également attirer votre vigilance, ainsi que l'expression de nos besoins pour l'ensemble du second degré.

A l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure de donner le nombre d'heures octroyées pour l'enseignement optionnel de l'occitan dans le second degré. En effet, les dotations horaires viennent d'arriver dans les établissements et les conseils pédagogiques n'ont pas tous eu lieu.

Toutefois, nous sommes en mesure de dresser un bilan très inquiétant pour la survie de l'enseignement de l'occitan dans nos deux académies sous forme de constats.

Ce que nous voulons pour l'enseignement optionnel en lycée :

- Sauvegarde des options encore ouvertes en lycée** : nous exigeons un moratoire pour toutes les suppressions de sections envisagées.
- Rétablissement progressif des options ayant fermé ces dernières années, en commençant par le rétablissement de la continuité pédagogique sur chaque bassin.**
- Des heures fléchées en nombre suffisant pour sécuriser le rétablissement d'un encadrement suffisant** : retour aux heures de 2018 soit 262,5 heures (175 pour l'académie de Toulouse et 87,5 pour l'académie de Montpellier)
- Refus de vote, de la part des représentants de la Région, des DHG mettant à mal l'occitan par les représentants de la Région dans les conseils d'administration des établissements.**

Lycée, un état des lieux pour les académies de Montpellier et Toulouse :

La situation au lycée n'a cessé de se fragiliser depuis 20 ans et s'est brutalement aggravée depuis la réforme Blanquer :

- fin de la bonification : les points obtenus sont pris en compte même au dessous de la moyenne, ce qui n'était pas le cas avant la réforme
- coefficient peu attractif au départ (il est désormais de 3 en LVB)
- apparition d'une concurrence fatale entre les options
- destruction des groupes classes qui rend les emplois du temps ingérables, voire impossible à mettre en place dès lors que l'élève choisit un enseignement optionnel

L'impact de la réforme des lycées s'est conjugué avec la situation sanitaire qui a rendu impossible aux collègues le passage dans les collèges de secteur.

Les freins régulièrement rencontrés :

- Manque d'heures (qu'elles soient issues de dotations rectorales fléchées ou de choix internes à l'établissement)
- Non respect de l'horaire plancher de 3 heures en LVC.
- Rupture de la continuité pédagogique
- Refus de dérogation (Albi, Nîmes, Toulouse...)
- Impossibilité de choisir occitan avec la spécialité maths expert
- dissuasion de certains chefs d'établissement en ce qui concerne le choix de l'occitan notamment en LVB
- Des effectifs en baisse en lien avec la réforme et la crise sanitaire (impossibilité de passer dans les établissements)

Conséquence : la fermeture de nombreux enseignements optionnels de l'occitan dans les lycées qui le proposait

→ Fermeture sur les dix dernière années dans l'académie de Montpellier

Au début des années 2000, dans l'académie de Montpellier, 20 lycées proposaient une offre d'enseignement en occitan. En 2022, il n'y en a plus que 8. Nous notons une nette dégradation sur les dix dernières années avec la fermeture de 8 d'entre eux.

- Lycée Joffre de Montpellier
- Lycée Frédéric Bazille / Agropolis de Montpellier
- Clermont l'Hérault
- Lodève
- Lycée Paul-Valéry de Sète
- Narbonne
- Le Vigan
- Lunel

→ Une dizaine de lycées ont cessé de dispenser l'occitan dans l'académie de Toulouse depuis la rentrée 2019

A la rentrée 2018, 45 établissements de l'Académie de Toulouse proposaient un enseignement de l'occitan.

Depuis la rentrée 2019, une dizaine d'entre eux ont cessé (ou cesseront à la rentrée) de dispenser cet enseignement, faute de moyens et/ou manque de volonté des chefs d'établissements.

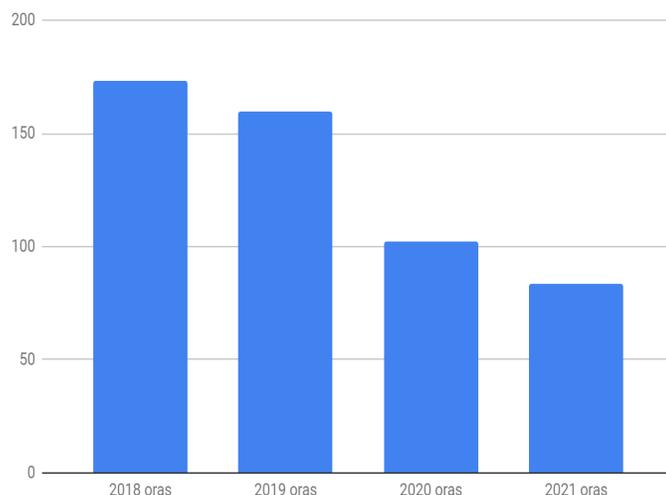
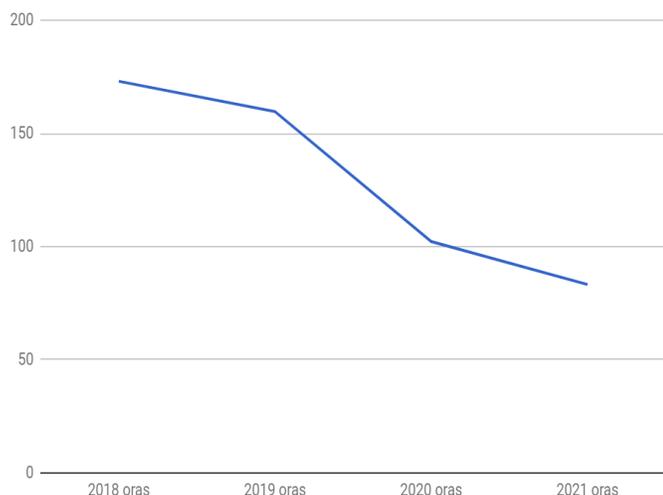
- LPO Pyrènes de Pamiers : option fermée en 2019
- LGT Alexis Monteil de Rodez : pas de dotation. Fermeture à la rentrée 2022.
- LPT Pardaillan de Auch : option fermée en 2019
- LGT Rive Gauche de Toulouse : option fermée en 2019
- LGT Vincent Auriol de Revel : option fermée en 2019
- LPO Pierre d'Aragon de Muret : option fermée en 2019
- Lycée climatique René Billères d'Argelès-Gazost : option fermée en 2020
- LG Théophile Gautier de Tarbes : option fermée en 2020 ou 2021
- LGT Jean Dupuy de Tarbes : option fermée en 2019
- LGT Champollion de Figeac : option fermée en en 2019 ou 2020
- LG Las Cases de Lavaur : aucune heure octroyée pour l'enseignement optionnel à la rentrée 2022. L'enseignement optionnel de l'occitan y cessera à la rentrée 2022. Il ne reste que l'enseignement bilingue.
- LGT Maréchal Soult de Mazamet : option fermée à la rentrée 2021
- LPO Jean Jaurès de Carmaux : option fermée à la rentrée 2020

Un point général sur la perte d'heure en lycée dans l'Académie de Toulouse entre les rentrées 2018 et 2021

→ L'exemple de l'Académie de Toulouse

(les chiffres sont ceux communiqués par les collègues ayant répondu, il est donc probable que la perte d'heure varie légèrement, toutefois, les données récoltées nous semblent révélatrices d'une tendance à la baisse)

2018 - heures	173,05
2019 - heures	159,65
2020 - heures	102,25
2021 - heures	83,25



Une dotation rectorale à la baisse et des établissements qui refusent de donner des heures sur leur marge d'autonomie

Cette situation mène à un manque d'heures affectées à l'enseignement de l'occitan. De nombreux établissements ne respectent pas les horaires planchers. Aussi, nous assistons de plus en plus à des regroupements de niveaux (pouvant aller de la seconde à la terminale).

❖ Des options sont en danger à très court terme :

- Lycée Chaptal de Mende : Fermeture à la rentrée 2020. Réouverture à la rentrée 2021. Option extrêmement fragile.
- Lycée de Saint Chély d'Apcher : situation très fragile. L'établissement perd en dotation globale et les craintes concernant l'occitan sont réelles.
- LGT Gabriel Fauré de Foix - Dotation pour la rentrée qui passe de 6 à 4 heures. Regroupement de niveaux.
- LGT Jean Vigo de Millau - Dotation de deux heures. Il ne reste plus que des terminales. Probable fermeture à la rentrée 2023.
- LGT Edmond Rostand de Bagnère de Luchon - dotation d'une heure

❖ Un manque de dotation pour la rentrée 2022 qui ne permet pas un enseignement serein et de qualité :

- LG Joseph Saverne de L'Isle Jourdain : dotation de 9,5 h alors qu'il en faudrait 14.
- LG Clémence Royer de Fonsorbes : Continuité de cursus bilingue. Dotation 3 heures pour deux niveaux (seconde et 1ère)
- LGT Marie Curie de Tarbes : regroupement de niveaux et un seul groupe.
- LG Jean Lurçat de Saint-Céré : Dotation de deux heures. Le collègue en place fait deux heures sur son sous service. Seulement 4 heures pour les 3 niveaux.
- LG Les Cases : enseignement bilingue dont la DNL n'est toujours pas complètement pourvue.
- LG Victor Hugo de Gaillac : 3 heures pour tous les niveaux.
- LPO Borde Basse de Castres : 2 heures d'occitan pour deux niveaux.
- LG Lapérouse d'Albi : une seule heure d'occitan.
- LG Bellevue d'Albi : dotation de 3 heures. Besoin de 9 heures. Différence de 6 heures.
- LG Michelet de Montauban : dotation de deux heures pour 3 niveaux.

Rupture de continuité pédagogique

L'insuffisance de dotation horaire est aussi un frein dans le parcours scolaire des élèves de nos deux académies puisque nous ne sommes pas en mesure, faute de moyens, d'assurer la continuité pédagogique pour les élèves désireux de poursuivre l'occitan au lycée.

→ L'exemple dans l'Académie de Montpellier

- Collège Cité de Narbonne : Enseignement bilingue. Création d'un poste Occitan - Histoire Géographie mais sans possibilité de poursuivre au Lycée Ernest Lacroix
- Lézignan-Corbière : pas de poursuite au Lycée Ernest Ferroul
- Collège A. Chamson du Vigan : pas de poursuite possible au Lycée du Vigan
- Lycée Geneviève Anthonioz - De Gaulle de Milhau : depuis son ouverture en 2005, les différents proviseurs ont demandé des moyens spécifiques pour la création de l'option dans la cohérence de bassin. Cet établissement est le lycée de secteur de 3 collèges, qui

proposent l'enseignement de l'occitan en « Initiation » et en « bi-langue », soit plus de 300 élèves. Malgré une annonce de Madame la Rectrice en avril 2019, aucun moyen n'a été donné à cet établissement pour l'aider à la Rentrée 2019, ni à la rentrée 2020, ni à la rentrée 2021.

- Collège Le Salagou de Clermont l'Hérault : pas de poursuite possible de l'occitan au Lycée René Gosse (fermeture rentrée 2020)
- Lycée Joffre de Montpellier : Fermeture de l'enseignement optionnel d'occitan. Rupture de la continuité pédagogique avec les collèges Joffre et Clémence Royer.

→ Des dérogations qui ne sont pas toujours accordées :

- LGI Saint-Sernin de Toulouse : Il s'agit du seul lycée de Toulouse à proposer l'occitan. Il doit assurer la continuité avec les sections bilingues des différents collèges toulousains. Pourtant, les dérogations ne sont pas acceptées pour les élèves qui choisissent l'occitan en LVC.
- LG Bellevue d'Albi : Des dérogations sont refusées pour les élèves sortant des sections bilingues des alentours. Rupture de la continuité pédagogique.
- Lycée Daudet de Nîmes : en l'absence d'offre d'enseignement au lycée de Milhau, les familles qui demandent une dérogation pour le lycée Daudet se la voient refuser.

Des enseignements de spécialité en concurrence et des incompatibilités d'emploi du temps

- LPO Jean Jaurès de Saint-Affrique : difficulté de valoriser un EDS dans un petit lycée. Concurrences avec les autres options
- LG Joseph Saverne de L'Isle Jourdain : Les effectifs sont en hausse. Mais il est impossible de choisir l'occitan (en LVB-LVC ou comme EDS) et maths expertes. Les élèves sont contraints de délaisser l'occitan. C'est une menace pour la continuité de la section bilingue qui arrivera à la rentrée 2023.
- LPO Borde Basse de Castre : les élèves de première n'ont pas continué en terminale pour des raisons d'incompatibilité d'emploi du temps avec les spécialités choisies.
- Très souvent, les chefs d'établissement refusent le cumul de l'occitan avec les "maths expertes" ou "maths complémentaires" alors que cette possibilité est tout à fait légale. C'est notamment le cas au LG Michelet de Montauban.

Enseignement optionnel de l'occitan : Etat des lieux dans les Académies de Montpellier et Toulouse

Quelques chiffres clés

- Lors de l'année scolaire 2020-2021 seulement **1,04 % des élèves de l'académie de Montpellier bénéficiaient d'un enseignement de l'occitan** (toutes formes confondues) dans le secondaire. **Seulement 3,35 % des élèves de l'académie de Toulouse.**
- **21 lycées de nos deux académies ont cessé de proposer l'occitan dans leur offre de formation ces dix dernières années**

→ **Tableau récapitulatif de la perte en heure pour l'enseignement optionnel dans le second degré dans l'Académie de Toulouse**

(les chiffres sont ceux obtenus par les collègues ayant répondu, il est donc probable que la perte d'heure varie légèrement, toutefois, les données récoltées nous semblent révélatrices d'une tendance à la baisse)

2018 - heures	613,75
2019 - heures	504,15
2020 - heures	354,25
2021 - heures	273,18

→ **Conséquence, des effectifs en forte baisse dans le second degré** : baisse de 45,42 % des effectifs dans l'enseignement secondaire entre les rentrées 2018 et 2021 dans l'académie de Toulouse (10958 élèves à la rentrée 2018, 5981 à la rentrée 2021).

Ce que nous voulons pour l'enseignement optionnel de l'occitan dans le second degré

● **Moyens**

Une politique plus volontariste de la part du Ministère de l'Education Nationale : Nous souhaitons une enveloppe d'heures affectées spécifiquement à l'enseignement de l'occitan émanant du Ministère.

Cette enveloppe devrait être au moins proportionnelle au nombre d'heures correspondant au service des enseignants en poste, soit 2160 heures (90x18 pour l'académie de Toulouse et 30x18 pour l'Académie de Montpellier). **Et, à minima représenter le volume horaire octroyé en 2018 pour les 8 départements qui composent l'Académie de Toulouse** (614 heures) et ce même volume divisé par deux pour les 4 départements occitanophones de l'Académie de Montpellier (307 heures) soit une enveloppe de 921 heures l'enseignement optionnel de l'occitan en Occitanie .

Heures fléchées en nombre suffisant émanant du rectorat pour l'enseignement optionnel de l'occitan en collège et en lycée : dans l'académie de Toulouse, des heures auparavant affectées à l'enseignement optionnel sont utilisées pour la montée des enseignements bilingues. Le respect de la convention se fait au détriment de l'enseignement optionnel et pratiquement sans moyens supplémentaires. Il y a de moins en moins d'heures octroyées aux établissements pour l'enseignement optionnel de l'occitan.

Sauvegarde des options encore ouvertes en lycée : nous exigeons un moratoire pour toutes les suppressions de sections envisagées.

Rétablissement progressif des options ayant fermé ces dernières années.

Refus de vote, de la part des représentants de la Région, des DHG mettant à mal l'occitan par les représentants de la Région dans les conseils d'administration des établissements.

Définition d'objectifs chiffrés pour l'enseignement optionnel dans la nouvelle convention.

- **Organisation des cursus**

- Acceptation de toutes les dérogations pour poursuivre un enseignement en occitan.**
- Politique volontariste des chefs d'établissement** : efforts sur la marge d'autonomie. Horaires de cours plus encourageants pour les élèves. Effort sur la conception des emplois du temps afin que les élèves ne soient pas contraints de délaisser l'occitan pour une autre matière ou spécialité. Valorisation de l'offre. Acceptation du passage de la LVC à la LVB.

- **Ressources humaines**

- Augmentation du nombre de postes ouverts au concours du CAPES et de l'agrégation Occitan-Langue.**
- Demande de retour progressif au volume des ressources humaines du début de la décennie**, notamment en ce qui concerne l'académie de Montpellier
- Demande d'ouverture de postes au CAPES INTERNE** seuls susceptibles de proposer des perspectives de titularisation aux collègues contractuels.

- **Mise en place d'une véritable politique volontariste d'enseignement de l'occitan**

Politique correspondant à la volonté ministérielle d'œuvrer pour la préservation et la valorisation des langues régionales (MENE2136384C - Circulaire du 14-12-2021 - MENJS - DGESCO - C1-3 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo47/MENE2136384C.htm>)

Collège : effondrement de l'offre d'enseignement optionnel de l'occitan.

Une dotation rectorale à la baisse et des établissements qui refusent de donner des heures sur leur marge d'autonomie

Depuis la rentrée 2019, le Rectorat de l'académie de Toulouse exige que les établissements scolaires qui proposent l'occitan en option donnent deux heures sur leur faible marge d'autonomie (3 heures par division, que l'établissement ait une langue régionale à charge ou non). Beaucoup d'établissements, faute de moyens, ne jouent pas le jeu. En parallèle, le rectorat a drastiquement baissé sa dotation en heure fléchée pour cette forme d'enseignement. Envoyant ainsi un signal négatif fort aux chefs d'établissements. Cette situation mène à un manque d'heures destinées à l'enseignement de l'occitan. De nombreux établissements ne respectent pas les horaires planchers.

Dans l'académie de Montpellier, la situation du second degré est extrêmement fragile. La dégradation a été progressive et continue tout au long des 20 dernières d'années : baisse du nombre d'enseignants (de 56 à 30), nombreuses fermetures de sites en collège et en lycée, dégradation des situations d'enseignement poussant les enseignants à enseigner de plus en plus d'heures dans une autre matière pour limiter les déplacements. La conséquence ultime étant la fonte des effectifs.

Une disparité significative quant au nombre d'élèves bénéficiant d'un enseignant en occitan dans nos deux académies

Les chiffres du nombre d'élèves scolarisés dans nos deux académies sont assez représentatifs de cette disparité.

- Seulement **0,83 % des élèves scolarisés en collège et 0,006 % en lycée dans l'académie de Montpellier** bénéficient d'un enseignement optionnel en occitan, ce pourcentage dérisoire est scandaleux quand on le compare à la situation du catalan, dans

la même académie et alors qu'ils représentent de **2,63 % en collège et 0,32 % en lycée** (c'est déjà bien trop peu) dans l'académie de Toulouse.

Les freins régulièrement rencontrés :

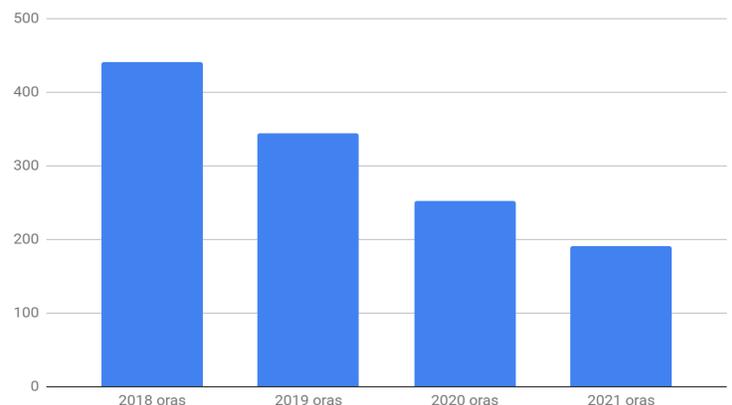
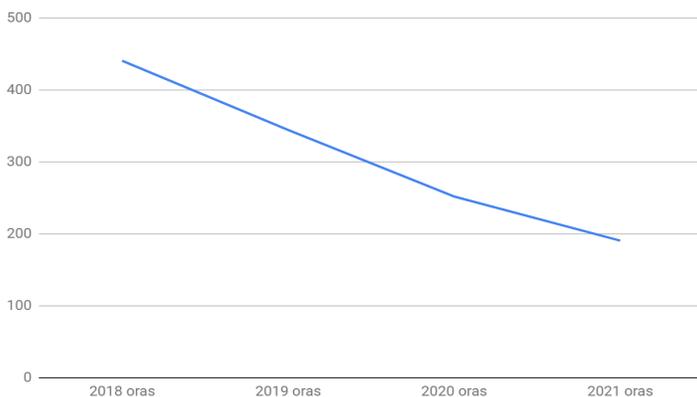
- Manque d'heures (qu'elles soient issues de dotations rectorales fléchées ou de choix internes à l'établissement)
- Non respect de l'horaire plancher
- Offre d'enseignement de plus en plus limitée
- Rupture de la continuité pédagogique entre les différents niveaux d'enseignement
- Des effectifs en baisse en lien avec la réforme et la crise sanitaire (impossibilité de passer dans les établissements)

Un point sur la perte d'heure en collège entre les rentrée 2018 et 2021

→ L'exemple de l'Académie de Toulouse

(les chiffres provenant d'une enquête interne dont les résultats ne sont pas exhaustifs, il est donc probable que la perte d'heures varie légèrement, toutefois, les données récoltées nous semblent révélatrices d'une tendance à la baisse)

2018 - heures	440,70
2019 - heures	344,50
2020 - heures	252
2021 - heures	190,55



Des ressources humaines en baisse constante depuis le début du millénaire

→ Des postes au CAPES en nombre insuffisant.

Au début des années 2000, il y avait chaque année entre 15 et 20 postes au CAPES d'Occitan-Langue d'OC. A partir de 2003, le nombre de postes offerts n'a cessé de chuter, passant à 13 puis à 4. Depuis, seulement entre 4 et 5 postes sont ouverts par an pour 32 départements. (NB : les Corses en ont 2 pour un département, les Basques 1 ou 2 pour 1/2 département.)

	Basque	Breton	Catalan	Corse	Créole	Occitan	Total
2000	5	9	5	6	-	19	44
2001	6	11	6	8	-	22	53
2002	6	8	6	9	11	20	60
2003	4	8	4	7	9	13	45
2004	1	2	1	3	4	4	15
2005	1	2	1	3	4	4	15
2006	1	2	1	3	4	4	15
2007	1	2	1	3	4	4	15
2008	1	2	1	3	4	4	15
2009	1	2	1	3	4	4	15
2010	1	2	1	3	4	4	15
2011	1	2	1	2	4	4	14
2012	1	2	1	1	4	4	13
2013	1	2	1	1	4	4	13
2014	1	1	1	1	2	4	10
2015	2	3	2	1	5	5	18
2016	3	4	3	1	6	6	23
2017	3	4	3	1	6	6	23
Total	40	68	40	59	79	123	407
Départements concernés	1	4	1	2	4	30	40*
Académies concernées	1	1	1	1	4	8	14*
Nombre total de postes créé par département depuis 2000	40	17	40	29.5	19.75	4	10.17

→ **Les conséquences : l'exemple de l'académie de Montpellier**

56 enseignants au début du millénaire, une trentaine aujourd'hui. D'où des collègues éclatés sur un grand nombre d'établissements, invisibles... D'où la tentation de se replier sur la « valence ». Et même celle de changer de CAPES.

La baisse réelle des effectifs est en très grande partie due à la baisse des ressources humaines et à l'impossibilité pour des collègues affectés sur un plus grand nombre d'établissements de toucher les élèves et leur famille, de présenter leur discipline à l'équipe éducative, d'être présents dans les conseils d'établissements...

Pour limiter le nombre d'établissements, les collègues sont tentés d'enseigner dans une autre matière (anglais, espagnol, hist-géo, lettres). Ainsi, en 2017-2018, sur la trentaine d'enseignants, 14,5 équivalents temps pleins ont été perdus parce qu'allant à la valence, sans compensation pour l'occitan.